

De : CAMELIS Sébastien

Envoyé : lundi 2 juillet 2012 19:42

À : Syndicat FO Roissy; FORY1; CRIQUET Fabrice; BROUARD-LAMINE Corinne

Bonjour,

Lors de notre réunion du 11 juin 2012, portant sur les groupes de travail : Agents Aire de mouvement et Agents Principaux Aire de mouvement, nous sommes revenus sur les dix derniers mois. Période durant laquelle nous avons connu une forte mutation de cette activité.

Cette évolution porte principalement sur l'intégration de nouvelles missions :

- Du fait de la fusion des deux groupes Aire de Trafic et Aire de Manœuvre en un seul et même groupe : Aire de mouvement. Cette évolution vers la polyvalence a nécessité un fort investissement de la part des agents afin de prendre en charge les missions du second groupe de travail.
- La création du groupe des agents principaux Aire de mouvement (provenant de l'ex-activités aire de mouvement), qui ont intégré les missions de mesures de glissance, en complément des inspections de voie de circulation et du convoyage. Le poste d'agent principal aire de mouvement a été positionnée en maîtrise.

L'intégration des nouvelles missions et la fusion des groupes ont été réalisées rapidement et avec grand sérieux par les groupes de travail. Les formations croisées entre les anciennes équipes des aires de trafic et des aires de manœuvre ont permis à chacun de mieux appréhender ses nouvelles missions et de mieux assimiler les problématiques du second groupe de travail.

Après 10 mois de mise en place, nous félicitons le travail réalisé par nos équipes et leur investissement pour réussir cette mutation.

D'autre part, les groupes de travail ont également vu une augmentation du nombre de postes, l'effectif est maintenant de 35 agents pour l'activité. Pour mémoire l'effectif du groupe avait été porté à 32 agents dans le dossier d'organisation de CDGR pour lequel le CE a été consulté le 19/05/11, puis à 35 (+3 agents aire de mouvement) suite à la signature du protocole de fin de grève en date du 20/10/12. L'effectif se répartit comme suit :

- L'effectif du groupe agent aire de mouvement est de 19 agents,
- L'effectif du groupe agent principal aire de mouvement est de 16 agents.

Les postes ont été affichés conformément à l'engagement de notre direction dans les 15 jours qui ont suivi la signature du protocole. Nous avons eu en parallèle deux départs pour CDGP et CDGL depuis le début de l'année. Nous avons accueilli 2 nouveaux collaborateurs au 1er mars et 3 nouveaux collaborateurs au 1er avril. Nous procédons actuellement aux entretiens pour un poste affiché fin mai et avons deux postes à l'affichage jusqu'au 27 juin. Nous procédons aux affichages de poste à chaque départ dans la limite des 35 postes de nos groupes de travail.

La réorganisation des groupes de travail nous a amené à travailler sur la grille à l'automne dernier. Au cours de ce travail, l'effectif est passé à 32 puis 35, nous amenant de ce fait à proposer puis mettre en place une grille à 35 points d'entrée conformément à ce qui se pratique pour les groupe de travail en tableau de service, et bien que le besoin opérationnel ne soit toujours que de 28 ETP pour couvrir 4 Matin, 4 Soit et 4 nuit.

Les délais de recrutement et de formation des agents aire de mouvement étant de l'ordre de 6 à 7 mois, tous les points d'entrée n'ont pu être couverts. Cette situation a conduit de nombreuses modifications de vacations sur les six premiers mois de l'année. Nous remercions nos équipes pour leur disponibilité et leur professionnalisme qui ont permis de garantir la couverture opérationnelle.

Nous nous étions engagés à la mise en place de la grille à faire un retour d'expérience au printemps avec ces salariés. Les retours des groupes concernés correspondent à notre constat, cette grille implique de trop nombreux changements au moindre aléa (du fait notamment de l'écart entre le

nombre de points d'entrée et le besoin opérationnel). Le turnover, le temps du recrutement et de la formation des nouveaux agents dans le groupe génèrent de fait des rééquilibrages importants du tableau de service. Nous avons donc décidé de revenir à une grille à 32 points d'entrée pour un effectif de 35, plus proche du besoin opérationnel de 28 ETP, nous permettant ainsi de mettre en double les 3 derniers postes pour faciliter l'intégration de nouveaux agents et permettre une mobilité de nos agents tout en en réduisant l'impact sur le tableau de service.

Concernant les primes liées aux mesures des surfaces contaminées, nous sommes également favorables à dissocier les conditions d'octroi de cette prime du service hivernal. Nous avons tenu cette position lors des négociations concernant le projet d'accord sur le service hivernal.

Après analyse du travail réalisé depuis septembre dernier par les groupes de travail pour réussir la mutation de cette activité et mise en place des nouvelles missions, nous avons décidé de leur octroyer une gratification exceptionnelle. Nous leur communiquerons le montant dans un courrier que leur adressera le Directeur de l'UO nominativement et nous effectuerons le paiement sur la paie de juillet.

Bien cordialement,

Sébastien CAMELIS

Responsable Pôle opérations

Unité Opérationnelle Aires aéronautiques